

## Projet Leclerc refusé par la CDAC

**Le Bien Public**

**08 octobre 2009**

Trois dossiers, hier, étaient soumis au vote de la Commission départementale d'aménagement commercial. Résultat attendu en particulier pour le projet Leclerc, à Auxonne, soutenu par le conseil municipal.

Le dossier présenté par la SARL Bouxdis prévoit la création d'un ensemble commercial d'une surface totale de vente de 9 100 m<sup>2</sup>, composé d'un hypermarché E.-Leclerc d'une surface de vente de 3 500 m<sup>2</sup>, d'une galerie marchande de six à douze boutiques d'une surface totale de vente de 600 m<sup>2</sup> et d'un magasin de bricolage-jardinage Brico E.-Leclerc d'une surface de vente de 5 000 m<sup>2</sup>, au lieu-dit Le Bief Pérou.

### L'abstention a pesé

Quatre votes favorables, deux défavorables et quatre abstentions : le résultat équivaut à un refus, faute de majorité absolue des

membres présents. « Je m'attendais à une opposition marquée, pas à une telle abstention », commente Raoul Langlois, maire, partisan déclaré de cette implantation, « facteur de développement pour la ville ».

« On ira devant la commission nationale », assure le groupe Leclerc.

Autorisation est par ailleurs donnée au groupe Jean Delatour de créer un magasin d'articles de bijouterie et horlogerie, à la ZAC des Charrières de Quetigny (unanimité).

Le dossier BJ Aménagement à Varois-et-Chaignot est, lui, refusé (4 oui, 3 non, 1 abstention).

**ELISABETH HUARD**

**INFO** La séance était placée sous la présidence de Martine Juston, secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or, qui ne prenait pas part au vote.